

ASSOCIATION REVS

Réseau des EVS Parisiens
Association Loi de 1901
37/39 rue des Orteaux, 75020
Siret : 88013631200035



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025 10H

Le 30 avril 2025 à 10 heures, les membres se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Nathalie JELANSKY Présidente de l'Association.
Elle est assistée de Tom TUREK secrétaire de séance et secrétaire de l'Association.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et les mandataires des membres représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés.

Sont présents pour 24 EVS représentés, 8 Sont absents et non-représentés.

La Présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le rapport d'activité et le rapport financier au 31 décembre 2024

La Présidente déclare que tous les documents ont été adressés aux membres en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport moral
- lecture du rapport financier
- l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- Montant de la cotisation annuelle
- Les mandats des membres su Conseil d'Administration

Rapport moral

Le secrétaire présente les enjeux généraux du réseau et son évolution depuis le changement de gouvernance en 2021, ainsi que les liens qui unissent le REVS et la CAF.

Claire de QSB11 a brièvement présenté le Réseau des EVS parisiens, son origine, ses actions de ces dernières années ainsi que ses objectifs sur l'année 2025. Elle a mis en évidence que l'un des défis du REVS pour cette année était de bien définir son identité et ses priorités pour alimenter son plaidoyer. Elle a observé que malgré la diversité des identités des EVS, ce qui les reliait était leur connaissance du territoire de proximité, leur capacité à occuper l'espace public par des fêtes, leur créativité et leur capacité d'adaptation, l'action avec la jeunesse et surtout la force bénévole. Il ne s'agit pas de tout mélanger mais bien de valoriser notre diversité pour visibiliser notre action. Elle souligne notre complémentarité avec les Centres Sociaux au sein de l'Animation de la Vie Sociale à Paris. Prenant acte de la période électorale dans laquelle nous entrons et des difficultés financières auxquelles font face les associations, elle a insisté sur le fait qu'il est plus que jamais nécessaire de s'organiser collectivement. Plusieurs EVS ont réagi positivement à la mention d'un travail collectif de plaidoyer permettant de défendre les acquis des associations et de développer le réseau. Elle a aussi mentionné le besoin d'outils concrets, la volonté d'échanger des savoirs et des pratiques entre EVS et la formation des salariés et bénévoles des EVS.

Rapport financier

Présentation des comptes par le Trésorier, Massiring SYLLA

Les produits de l'Association s'élèvent à 81713 € (dont 80632 € de produits d'exploitation) pour un montant de charges de 59941 € (constitué essentiellement des charges de personnel)

Le résultat est un excédent de 21772 €

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de financier du Trésorier approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale rappelle que le résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait ressortir un excédent de 21 772,20 €. Elle décide d'affecter ce résultat au report à nouveau antérieur. Le report à nouveau après affectation ressort ainsi à 78463.52 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Cotisation)

L'Assemblée Générale fixe entre 50 et 250 euros le montant de la cotisation pour 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Mandats des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale examine les mandats des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du conseil d'administration élus l'année précédente ont été reconduits dans leurs fonctions à l'exception de deux structures qui ont décidé de quitter le conseil d'administration : Espoir 18 et de l'Accorderie Paris Sud.

Quatre structures ont proposé leur candidature, il s'agit d'ADOS, de la Ressourcerie Créative, de la Maison Belliard, et de la Régie de Quartier Paris Centre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h20

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Madame Nathalie JELANSKY

Présidente

Monsieur Tom TUREK

Secrétaire de séance